Arrondissement de Strasbourg Campagne



### Date de la convocation: 21/03/2017

Nombre de Conseillers élus :

15

Nombre de Conseillers en fonction:

15

Nombre de Conseillers présents:

14

#### **Absents:**

Mme HEYD Valérie, excusée (procuration à LAMBERT-NORTH Fabienne)

Nombre de procurations:

1

#### **OBJET**:

#### Compte administratif de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote du Compte Administratif, le nombre de voix à prendre en compte pour la présente délibération est de 14, la majorité absolue de 8.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DIEMER, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Dany KARCHER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

1°) Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de l'exercice :	343 084,16 €	Excédent de l'exercice :	131 607,94 €		
Recettes de l'exercice :	474 692,10 €	Excédent reporté (2016) :	1 443 719,50 €		
		Excédent cumulé :	1 575 327,44 €		
II. SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses de l'exercice :	149 914,81 €	Excédent de l'exercice :	639,16 €		
Recettes de l'exercice :	150 553,97 €	Déficit reporté (2015)	1 237 506,07 €		
dont Affectation des résultats de	99 310,37 €	Déficit d'investissement			
		après affectation & reports			
l'exercice précédent		:	1 236 866,91 €		
<b>EXCEDENT DE CLÔTURE (Affectation</b>					
compris):	338 460,53 €				
RESTES à REALISER reportés sur l'exc	11 400,00 €				
	0,00€				
	11 400,00 €				
RESULTAT CUMULE (Restes à réalise	338 460,53 €				

#### **COMMUNE DE KOLBSHEIM**

#### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

#### Séance du 29 mars 2017

sous la Présidence de Monsieur KARCHER Dany, Maire

**Étaient présents** le Maire : M. KARCHER Dany

Les Adjoints et Adjointes : M. DIEMER Philippe et Mme KESSOURI Annie

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes BOSAL Christiane, FREYSS Marlène, LAMBERT-NORTH Fabienne et SIMONON

Valérie

MM. FISCHER Claude, GARZENNEC Yannick, GRUNELIUS Jean-Marie, RETTIG

Patrick, SCHLUPP Julien, TULLI Damien et VIERUS Pierre.

- **2°) Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3°) Approuve le report des restes à réaliser sur l'exercice 2017.
- 4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### OBJET: Budget principal: approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. REMI, Receveur Municipal.

#### Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### OBJET: Affectation du résultat de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016;

**Constatant** que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement:

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	en €UROS
A) RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016 - Section de fonctionnement	131 607,94 €
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS (ligne 002 du Compte Administratif N-	
1)	1 443 719,50 €
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	1 575 327,44 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2016 (déficit)	1 236 866,91 €
DÉCISION D'AFFECTATION	
1. G = DÉCISION D'AFFECTATION R 1068 en investissement	338 460,53 €
2.H = REPORT EN FONCTIONNEMENT 002	0,00€

#### **OBJET:**

#### Budget primitif de l'exercice 2017

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017, préparé avec le concours de la Commission des Finances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2017:

1°) <u>IMPÔTS LOCAUX</u>: Après en voir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux de taxe d'habitation, et maintenir les taux des impôts communaux votés en 2016 pour le foncier bâti et non bâti, à savoir :

Taxe d'habitation : 14,50 %
Foncier bâti : 13,85 %
Foncier non bâti : 52,81 %

Compte tenu de la revalorisation des bases et des changements physiques de la matière imposable notifiés par les Services Fiscaux, le produit attendu des trois taxes locales s'élève à la somme de 295 426,- € à laquelle s'ajoutent 7 952,- € au titre des allocations compensatrices versées par l'Etat et 2 125,- € au titre de la garantie individuelle de ressources.

#### 2)° BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2017: Il est résumé dans le tableau ci-après :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses de l'exercice : 535 831,00 € Recettes de l'exercice : 535					
dont prélèvement pour la	F9 001 00 6				
section d'investissement	58 091,00 €	Excédent reporté	0,00€		
Total des dépenses	535 831,00 €	Total des recettes	535 831,00 €		
II. SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses de l'exercice :	160 000,00 €	Recettes de l'exercice :	414 736,53 €		
Déficit reporté	0,00€	dont Affectation des résultats			
		de l'exercice précédent	338 460,53 €		
		dont emprunt	0,00€		
Total des dépenses nouvelles	160 000,00 €	Total des recettes nouvelles	414 736,53 €		
RESTES A REALISER de l'exercice précédent					
Dépenses reportées sur 2017	11 400,00 €	Recettes reportées sur 2016	0,00€		

Le Conseil Municipal arrête par ailleurs la liste des Organismes et des Associations locales bénéficiaires de subventions de fonctionnement ainsi que le montant de ces subventions qui figurent au tableau ci-dessous :

ligne	Bénéficiaires	Budget 2016 pr mémoire	Budget 2017	Observations & aides en nature
	Personnes de droit privé cpte 6574	6 718,00 €	7 770,00 €	
1	Amicale des Sapeurs-Pompiers	305,00 €	305,00€	
2	Association Sports & Loisirs	125,00€	125,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G.
3	Association des Arboriculteurs	125,00 €	125,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G.
4	Association Pêche & Pisciculture	1 410,00 €	1 410,00 €	salle mise à disposition pour l'A.G. + osterputz385 + pêche des enfants (2015-2016)
5	Association Chapitre & Co	100,00 €	100,00 €	
6	Chorale Paroissiale	100,00 €	100,00€	salle mise à disposition chaque semaine
7	Chorale UNION	100,00 €	100,00€	salle mise à disposition chaque semaine
8	Coop scolaire Classe Maternelle	305,00 €	305,00€	
9	Coop scolaire CP & CE1 n° 1362	305,00 €	305,00 €	
10	OCCE Coop scolaire CM n° 1001	305,00 €	305,00 €	

11	Association Kolbs & Breusch APE	100,00 €	100,00€	
12	SPA Saverne	565,00€	300,00 €	Compétence EMS
13	Association CASK	100,00 €	100,00€	
14	ASC Breuschw. Section tennis	160,00 €	40,00 €	2élèves domiciliés à Kolbsheim
17	Collège Paul Wernert Achenheim	300,00 €	360,00€	
18	Collège Paul Wernert Achenheim	90,00 €	60,00€	
20	Ecole Tomi Ungerer Duttlenheim		24,00 €	voyage découverte à Senones
21	Alsace Nature	1 000,00 €	1 000,00 €	Aides aux juristes
22	La réserve du Bishnoi	250,00 €	500,00€	Edition Bétons & Biftons
23	GEM	- €	1 000,00 €	
24	DIVERS	955,00 €	1106,00€	

#### **OBJET:**

#### Compte administratif du Lotissement – Exercice 2016.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote du Compte Administratif, le nombre de voix à prendre en compte pour la présente délibération est de 14, la majorité absolue de 8.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DIEMER, Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Dany KARCHER, Maire :

1°) Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice :	0,00€	Déficit	0,00€
		Excédent reporté (2015)	
Recettes de l'exercice :	0,00€	:	0,00€
		Excédent cumulé :	0,00€
II. SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice :	0,00€	Excédent de l'exercice :	0,00€
Recettes de l'exercice :	0,00€	Déficit reporté (2015)	0,00€
		Déficit cumulé	0,00€
EXCÉDENT GLOBALDE CLÔTURE :			0,00€

- **2°) Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 4°) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### <u>OBJET</u>:

# Budget annexe Lotissement : approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. REMI, Receveur Municipal.

#### Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# OBJET: Travaux d'accessibilité de la salle socioculturelle : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2017

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi Handicap » place au cœur de son dispositif, l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap.

Cette loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps : moteurs, sensoriels, intellectuels, cognitifs mentaux ou psychiques. Le décret n°2009-500 du 30 avril 2009 impose la réalisation d'un diagnostic accessibilité avant le  $1^{er}$  janvier 2011 pour les ERP de  $3^{\grave{e}me}$  et  $4^{\grave{e}me}$  catégories, et cette mise en conformité devait être effective avant le 01/01/2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement à mis en place par voie d'ordonnance, les Agendas d'Accessibilité Programmé. (Ad'AP)

Ce dispositif étant obligatoire, la commune de Kolbsheim à confié la réalisation de ce diagnostic à A2CH, et le

Conseil Municipal a adopté la matrice de programmation ci-dessous :

Date de réalisation	Nom de l'établissement	Montant estimatif des travaux T.T.C	Commentaires	Dérogations
2016	Salle socioculturelle	11 196,00 €	Rez-de chaussée + sous sol + sanitaires	configuration sanitaire
2017	Salle socioculturelle	8 964,00 €	Mezzanine + extérieur	
2018	Eglise	7 960,00 €		
2ème période 2019-2021	Mairie	12 228,00 €	* WC privé	* sanitaires * ascenseur de la mairie
2ème période 2019-2021	Ancienne école	57 252,00 €	selon l'avancement, le bâtiment sera probablement déclassé)	

Les travaux ont pris du retard en 2016, c'est pourquoi nous avons décidé de regrouper les travaux de mains courantes, et d'accessibilité des escaliers, du sous-sol à la mezzanine en 2017.

Les travaux d'accessibilité étant subventionnés à un taux compris entre 30 à 40 % de leur montant HT, Monsieur le Maire présente le dossier en vue d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – exercice 2017. Ce dossier comprend, outre la présente délibération :

- Une note explicative précisant l'objet, les objectifs poursuivis, la durée, le coût prévisionnel global et le montant de la subvention sollicitée.
- Un plan de financement prévisionnel

#### I. DÉPENSES

lignes	Objet de la dépense	Montant HT	
D1	Travaux de fourniture et pose de main courante	5 145,00 €	
D2	Travaux relatifs à l'ensemble des escaliers	4 682,00 €	
	TOTAL	9 827,00 €	

#### **II. RECETTES**

lignes	Sources de financement	Base	Pourcentage	Montant
R1	DETR 2017	9 827,00 €	40,000%	3 930,80 €
R2	Fonds communaux propres et emprunts	5 896,20 €		5 896,20 €
R3				0 000,20 0
	TOTAL			9 827,00 €

- Un devis descriptif détaillé
- Un échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses
- Un plan de situation et un plan de masse des travaux.

#### Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé qui précède

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

- 1°) d'approuver le dossier relatif aux travaux d'accessibilité, pour un montant prévisionnel de 9 827,- € H.T et les différents documents cités ci-dessus.
- 2°) de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) exercice 2017 au taux de 40%, ce qui représente 3 930.80,- €.
- 3°) de charger Monsieur le Maire de transmettre le dossier de subvention conformément aux indications qui ont été données par Monsieur le Préfet.

# OBJET: Reprise de l'actif de la CC « les Châteaux » pour les compétences restituées à la commune de Kolbsheim

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a fixé à 15 000 habitants le seuil démographique minimal des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Dans ce cadre, le schéma de coopération intercommunale du Département du Bas-Rhin, élaboré par le Préfet et arrêté le 30 mars 2016, a prévu la fusion par intégration de l'Eurométropole de Strasbourg avec la Communauté de communes Les Châteaux. Cette fusion a été prononcée par arrêté du préfet au 1er janvier 2017.

- VU la délibération du Conseil de la Communauté de communes « les Châteaux » en date du 31 août 2016 restituant certaines compétences aux communes,
- VU l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 portant restitution de compétences de la communauté de communes « Les Châteaux » à ses communes membres,
- VU la délibération du Conseil de la Communauté de communes « les Châteaux » en date du 8 novembre 2016 décidant de restituer à ses communes membres l'actif et le passif liés aux compétences restituées,

Le Maire expose que dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes « les Châteaux » et de la restitution de certaines compétences à ses communes membres :

• l'actif (mobiliers et immobiliers) et le passif liés à ces compétences soient attribués aux communes,

#### Pour Kolbsheim:

Terrains multisports : 101 847.40,-€ Installation informatique : 17 134.08,-€

Vidéosurveillance : 11 620.43,-€ Informatique école : 31 000,-€

Site internet: 3 348,-€

#### Le Conseil Municipal,

**Sur** proposition de Monsieur le Maire, **Après** en avoir délibéré, **Décide à l'unanimité :** 

- que les équipements suivants (liste ci jointe annexée à la délibération) soient incorporés dans le patrimoine de la commune à la date d'effet précisé dans l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016,
- de donner tout pouvoir à M. le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à la reprise de l'actif.

## OBJET: Intégration de résultat par opération non budgétaire suite à la dissolution de la Communauté de communes « les châteaux ».

Suite à la dissolution de la communauté de communes « les châteaux » en date du 31 décembre 2016, il est fait état à la clôture de l'exercice 2016, d'un résultat d'exercice de 240 000,-€.

Ce dernier est réparti en six parts destinées aux cinq communes de la communauté de communes et le SIVU. L'affectation de résultat s'élève à 40 000,-€ pour la commune de Kolbsheim, et devra être intégré au compte administratif 2016 de la façon suivante :

- Intégration au compte 001 « affectation de résultat en dépenses d'investissement pour un montant de 40 000,-€ écriture interne.
- Intégration au compte 002 « affectation de l'excédent de résultat » en recettes de fonctionnement pour un montant de 40 000,-€ écriture interne.

Le Conseil Municipal a décidé de s'abstenir pour cause de non compréhension du sujet. Il statuera après avoir eu un complément d'information de la part du Trésorier.

### **OBJET**: Prise en charge d'une participation financière au titre de l'aide sociale.

Par délibération en date du 25 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale. Cette compétence revient donc directement à la commune.

Le Maire présente la demande de Mme NEEL Linda, domiciliée au n° 19 de la rue Principale, en vue de la prise en charge d'une facture de recouvrement d'ES ENERGIES. La somme s'élève à 300,10-€

#### Le Conseil Municipal;

Compte tenu de la situation sociale et financière difficile de Mme NEEL;

Après en avoir délibéré ;

#### Décide à l'unanimité :

- 1°) de prendre en charge les frais de recouvrement des factures d'électricité de **301,60-€** qui seront versés directement à Intrum Justicia ; société de recouvrement amiable.
- 2°) d'autoriser le Maire à procéder au mandatement.

# OBJET: Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire:

#### A) Droit de préemption urbain

 DIA n° 02/2017 déposée le 02/02/2017 par la SCP GRIENEISEN GRESSER & GLOCK, Notaires à la Wantzenau, pour le compte de SNC ILLNAT OHAYON, en vue de la vente d'une remise située 5 rue brûlée à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 02/02/2017

Référence cadastrale de l'immeuble : Section 2 n°260/61

<u>Contenance</u>: 1271 m<sup>2</sup>. <u>Prix</u>: 5 000 ,-€

Acquéreur(s): M.& Mme KUNTZ & LOURDE: 6 rue Saint Gothard 67000 STRASBOURG

<u>Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption</u>: l'acquisition de l'immeuble n'est pas justifiée au regard des projets de la Commune.

 DIA n° 03/2017 déposée le 17/03/2017 par la SCP GRIENEISEN GRESSER & GLOCK, Notaires à la Wantzenau, pour le compte de Mr & Mme WEITZ, en vue de la vente d'un bien situé 5 rue brûlée à KOLBSHEIM – accordée par décision en date du 18/03/2017

Référence cadastrale de l'immeuble : Section 2 n°260/61

<u>Contenance</u>: 1271 m<sup>2</sup>. <u>Prix</u>: 200 000 ,-€

Acquéreur(s): M.& Mme KUNTZ & LOURDE: 6 rue Saint Gothard 67000 STRASBOURG

<u>Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption</u> : l'acquisition de l'immeuble n'est pas justifiée au regard des projets de la Commune.

#### **OBJET: DIVERS**

- Date du prochain Conseil : 10 mai 2017. Rendez-vous à 20h à l'école pour la visite du logement.
- Organisation du bureau de vote: Le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h00.
- Avenir de l'ancienne école : L'état des lieux aura lieu le 26 avril.
- <u>Convention sirènes</u>: cf. convention transmis par la Préfecture à titre d'information. Les sirènes sont bien cédées en l'état. Le Conseil demande un devis détaillé.

Pour extrait certifié conforme, KOLBSHEIM, le 30 mars 2017

Dany KARCHER

Maire,